

Informations de base	
<b>2012/2573(RSP)</b> RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur le résultat des élections présidentielles en Russie <b>Subject</b> 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général 6.40.04.02 Relations avec la Fédération de Russie <b>Zone géographique</b> Russie Fédération	Procédure terminée

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
14/03/2012	Débat en plénière	<a href="#">CRE link</a>	
15/03/2012	Décision du Parlement	<a href="#">T7-0088/2012</a>	<a href="#">Résumé</a>
15/03/2012	Résultat du vote au parlement		
15/03/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2012/2573(RSP)
<b>Type de procédure</b>	RSP - Résolutions d'actualité
<b>Nature de la procédure</b>	Résolution sur déclaration
<b>Base juridique</b>	Règlement du Parlement EP 132-p2
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		<a href="#">B7-0177/2012</a>	13/03/2012	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T7-0088/2012</a>	15/03/2012	<a href="#">Résumé</a>

## Résolution sur le résultat des élections présidentielles en Russie

2012/2573(RSP) - 15/03/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution déposée par la commission des affaires étrangères sur le résultat des élections présidentielles en Russie, qui se sont tenues le 4 mars 2012.

La résolution note que dans leur déclaration commune sur les résultats et conclusions préliminaires publiée le 5 mars 2012, l'OSCE/BIDDH, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont relevé que le processus électoral n'avait été ni libre ni régulier car il avait fortement avantagé un candidat, du fait des dénonciations portées à l'encontre des candidats susceptibles de rivaliser pendant la procédure d'enregistrement, d'une couverture médiatique inégale et partielle et de l'utilisation de moyens publics au profit d'un candidat.

Prenant note des résultats des élections présidentielles à la lumière des conclusions préliminaires de l'OSCE/BIDDH et des organisations d'observation russes, le Parlement critique vivement **les manquements et les irrégularités relevés dans la préparation et la conduite de ces élections** et le fait que les électeurs aient disposé d'un choix limité. Il se félicite du fort engagement des citoyens dans la campagne et demande que toutes les irrégularités fassent l'objet d'analyses détaillées et transparentes et appelle de ses vœux l'instauration, le renforcement et la mise en œuvre de règles démocratiques pour les futures élections.

Les députés invitent le Président Medvedev à **garantir l'adoption des réformes nécessaires du système politique**, s'agissant notamment de la simplification indispensable des règles régissant l'enregistrement des partis politiques. Ils réclament également un engagement sérieux en vue de **régler les problèmes liés à la liberté des médias ainsi qu'à la liberté de réunion et d'expression**. Ils réitèrent la disponibilité de l'Union à coopérer avec la Russie, y compris dans le cadre qu'offre le partenariat pour la modernisation, pour améliorer le respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux.

La résolution encourage les autorités russes et les partis politiques représentés à la Douma d'État à engager un **dialogue constructif avec les manifestants prodémocratiques et avec l'opposition** dans l'intérêt de la transparence et de la démocratie. Elle demande en outre au président élu Vladimir Poutine de modérer les propos qu'il tient à l'encontre des manifestants et d'engager avec eux un dialogue sincère sur l'avenir du pays.

De leur côté, **les différents groupes d'opposition démocratique russes sont encouragés à s'unir** plus étroitement autour d'un programme positif de réformes politiques, pour offrir ainsi aux citoyens russes une alternative crédible.

Enfin, le Parlement prend acte de l'approbation initiale, par la Douma d'État, des projets de loi présidentiels visant à apporter de profonds changements au système politique et ils invitent la Douma à tenir compte, lors de l'adoption des lois nécessaires, des **amendements présentés conjointement par les partis non enregistrés**. Il attend de toutes les parties qu'elles saisissent l'occasion qui leur est donnée, avant l'investiture du Président élu, de se prononcer sur un **paquet de réformes d'ensemble**, comportant notamment des modifications de la loi électorale de nature à permettre la tenue d'élections législatives libres et régulières.